

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON



Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

SÉANCE DU 9 Décembre 2022

Objet de la délibération : Autorisation d'engagement et mandatement des dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget 2023

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 1^{er} décembre 2022

Transmise au Contrôle de légalité le
Affichée le.....2022

Nombre de Conseillers Syndicaux :

En exercice : 90

Présents : 12

Pouvoirs : 0

Excusés : 32

Votants : 11

2^{ème} convocation : Pas de condition de quorum

L'an deux mille vingt-deux, le 9 décembre à 9 h, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, à PIERREFEU au sein de la Salle des Tonneaux, sous la présidence de Monsieur Christian TOULOUSE, Président.

Délégués Titulaires Présents	
COGOLIN	CERTIER Danielle – CAILLAT Elisabeth
GASSIN	SIMONI Chantal
LA VALETTE	BAGNOL Luc
PIERREFEU	DEGOUEY Françoise
PUGET VILLE	ROUX Jean-Pierre – HECKMANN Ingrid
SAINT MANDRIER	TOULOUSE Christian – DEMIERRE Colette
TOURVES	BOYER Kévin

Délégués Suppléants avec voix délibérative	
PIERREFEU	MATTEI Sylvie

Délégués Suppléants sans voix délibérative	
PIERREFEU	RAVIGNEAUX Dominique

Pouvoirs	
Néant	

Absences excusées	
BORMES	PIERRE Véronique
CAVALAIRE	MORTIER Carold
CARCES	HERBEL Joseph – COLIN Martine
ÉVENOS	CHEF D'HÔTEL Evelyne – ROMERO Jean-François
FIGANIÈRES	TACAILLE Guy
GASSIN	MARCELLINO Anne-Marie
LA FARLÈDE	GAMBA Mireille – HENRY Pierre
LE BEAUSSET	THEBAULT Hervé
LE LAVANDOU	GERBE Nicole
LE REVEST	VIZIALE Jean- Marc - GIANNINI AUDDINO Flavia
MONTFERRAT	MAGNIEN BONIN Dominique
MONTFORT SUR ARGENS	ROLFE Jacqueline
OLLIOULES	GARRONE Florence – RIGHI Dominique
RAMATUELLE	COURTIN Benjamin- DE SAINT JULLE DE COLMONT Camille
RIANS	VANNIER Marie-Thérèse
SAINT CYR	ROCHE Jean-Paul
SAINT TROPEZ	OLLER MOULET Valérie – MILLIER Hélène
SIX FOURS	PASTOR Jean-Philippe – ROSTAGNO Agnès
SOLLIES PONT	RAVINAL Danièle
SOLLIES TOUCAS	PANIGOT Audrey
TOURVES	CERTAIN Patricia
TOURRETTES	HERNANDEZ Aurélie
VIDAUBAN	BRESSAN Michèle – TROTET Elie

Le secrétariat de la séance est assuré par Mme Colette DEMIERRE Commune de SAINT MANDRIER

Rapporteur : M. TOULOUSE Christian Président du SIVAAD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-1,

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans les limites de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour mémoire, les dépenses d'investissement du budget primitif 2022 s'élevaient à 62 143 €.

Chapitre	Crédits votés au BP 2022	Crédits ouverts au titre de la DM1	Montant total voté pour 2022	Crédits pouvant être ouverts 25% par l'assemblée délibérante
20	11 507,74		11 507,74	2 877 €
21	49 300	1335,60	50 635,60	12 659 €
			62 143,34	15 536 €

Il est demandé au Comité Syndical d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023, selon l'affectation ci-dessous :

Imputation	Montant maximum	Dépenses prévues
2051	2 877 €	Logiciels et progiciels
2135	5 325 €	Agencement des bureaux
2183	4 500 €	Achat de petit matériel informatique
2184	2 834 €	Achat de mobilier
TOTAL	15 536 €	

Le Président propose de passer au vote :

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Accusé de réception en préfecture
083-258301126-20221209-2022_AG0912_2-AR
Date de réception préfecture : 12/12/2022

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

Où l'exposé de M. le Président,

Décide d'autoriser l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget 2023, dans les conditions définies ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, le 9 décembre 2022 à PIERREFEU.

Pour extrait conforme
Le Président du SIVAAD
Christian TOULOUSE

